

B13

B - Changer les représentations sur les rôles des femmes et des hommes



INTÉGRER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS L'APPAREIL ÉDUCATIF

Constat

L'implication citoyenne des femmes se heurte souvent aux représentations traditionnelles des hommes et des femmes sur les rôles que chacun doit tenir. L'éducation est un outil primordial pour faire évoluer ces représentations. Or, le système éducatif entretient souvent les représentations.

A titre d'exemple, le personnel est majoritairement féminin en section maternelle et primaire. La tendance s'inverse progressivement dans l'enseignement secondaire jusqu'à retrouver une majorité d'hommes au niveau universitaire. Les inspecteurs et recteurs sont également généralement des hommes. L'activité professionnelle de la femme apparaît ainsi liée à la petite enfance et à sa fonction maternelle. Les postes ayant les plus fortes rémunérations dans le supérieur sont tenus par des hommes.

Objectif

Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'appareil éducatif

Description

Faire prendre en compte la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets d'établissement

- Intégrer une politique d'égalité femmes/hommes dans les projets académiques, les projets régionaux de l'enseignement agricole, les projets d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que les contrats quadriennaux des établissements universitaires. Ces projets pourront comporter des actions en faveur de l'élargissement des choix d'orientation des filles, en mettant en place des modules passerelles permettant des réorientations, en fixant des objectifs quantifiés, ainsi que des actions concernant l'orientation, la santé, la citoyenneté, les droits de la personne.

Valoriser le rôle des femmes dans les enseignements dispensés

- Évaluer la place faite aux femmes dans les programmes, rappeler l'apport des femmes dans tous les champs du savoir et dans les matières enseignées et introduire des contenus relatifs à la construction des rôles sociaux.

- Poursuivre la réflexion sur les outils pédagogiques et les manuels scolaires. Un prix annuel sera créé pour mettre en valeur les réalisations les plus novatrices.



B - Changer les représentations sur les rôles des femmes et des hommes

B13

- Veiller à l'image et à la présence de femmes dans les documents de communication des ministères et établissements engagés par la présente convention. La féminisation des noms de métiers sera poursuivie en référence au guide élaboré par l'Institut national de la langue française du CNRS.
- Développer la recherche universitaire consacrée à l'étude de la situation des femmes en France et au niveau international et augmenter les échanges avec les universités des autres pays.

Assurer l'égalité d'accès des femmes aux postes de responsabilité

- Développer une approche volontariste pour l'accès des femmes aux postes de responsabilité, tant à la direction des établissements qu'au sein de l'administration, lors de l'élaboration des contrats d'objectifs que les ministères doivent mettre en place à partir de l'an 2000, en application des propositions du rapport d'Anne-Marie Colmou remis au ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation en février 1999.
- Veiller à une meilleure représentation des femmes et des hommes dans la composition du Conseil national des programmes et des groupes techniques disciplinaires, ainsi que dans la composition des jurys de concours et de recrutement.
- Relever et identifier par des études et lever les obstacles à l'égal accès des femmes aux postes de décision, aux promotions et aux bourses.
- Intégrer des données sexuées dans les bilans sociaux des établissements d'enseignement et de recherche.
- Féminiser le corps de l'inspection générale qui possède un véritable pouvoir comme corps intermédiaire.
- Mettre en place des jurys de concours constitués en nombre égal d'hommes et de femmes.
- Mettre en place une stratégie départementale avec les inspecteurs d'académie, qui pourraient être des « personnes ressources », s'appuyant sur le réseau des déléguées départementales du service des droits des femmes. Ce partenariat existe déjà et pourrait s'inscrire dans le suivi du programme d'égalité des chances.

Informier, rechercher et financer l'égalité

- Demander à la direction de l'Évaluation et de la Prospective du ministère de l'Éducation nationale d'intégrer l'étude des stéréotypes dans ses missions d'évaluation des outils pédagogiques.
- Organiser des rencontres départementales annuelles sur l'égalité des chances à l'école avec les grandes organisations de parents d'élèves.

B13

B - Changer les représentations sur les rôles des femmes et des hommes



- Dans le cadre du redéploiement des crédits du ministère de l'Éducation nationale, abonder la ligne budgétaire destinée au financement de l'achat des livres et manuels scolaires. Il est essentiel d'assurer le renouvellement des manuels et de cibler les plus récents qui ont pris en compte la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Créer un prix annuel pour les outils pédagogiques les plus novateurs en matière de promotion de l'égalité des chances.
- Poursuivre, par des campagnes de sensibilisation, la valorisation des métiers scientifiques et techniques pour les filles en lien avec les services du travail et de la formation professionnelle.
- Soutenir les actions des associations féminines qui oeuvrent pour la lutte contre les stéréotypes.
- Faire procéder à une évaluation afin de mieux connaître l'impact du prix de la vocation scientifique et technique sur le choix des jeunes filles.

Conditions de réussite

La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'appareil éducatif sera plus efficace si elle s'inscrit dans un cadre plus large où les administrations dans leur ensemble s'engagent dans cette voie. Celles-ci doivent veiller à l'élimination des stéréotypes sexistes dans les publications et les supports de communication de l'État, notamment en ce qui concerne la formation, la valorisation des métiers et carrières, l'illustration de données statistiques économiques et sociales.

La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'appareil éducatif doit être complétée par des actions au niveau des enseignants (voir la fiche « Former les enseignants et les acteurs éducatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes ») et des contenus de formation plus (voir fiche « Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les contenus de formations »)

Partenaires à mobiliser

Education Nationale, Etablissements d'enseignement agricole, Universités, Associations de Parents d'élèves.

Pour aller plus loin

Politique d'égalité des chances entre les filles et les garçons, et entre les femmes et les hommes à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines.

http://www.uvsq.fr/parite/Action_uvsq_fse.pdf



B - Changer les représentations sur les rôles des femmes et des hommes

B13

Mission égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur agricole.

<http://www.agro-montpellier.fr/egalite/>

Promouvoir l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.

<http://www.etab.ac-caen.fr/onisep/liens/index.php>

Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.

http://www.eurowrc.org/05.education/education_fr/23.edu_fr.htm

